

castorama-



2023

POUR LA MISE EN **SERVICE**

> **NOS FORFAITS DE MISE EN SERVICE POUR POMPES À CHALEUR PAP**

 Monosplit Pour 4 m

279€

• Bi-split 2x4 m par unité intérieure





• Tri-split 2x4 m par u rité intérieure





Les mises en service sont incluses dans le prix de la liaison ou du master carton des liaisons pour les modèles Duo&Multi

Kits de liaison inclus

LES ACCESSOIRES À NE PAS OUBLIER

AVEZ-VOUS PENSÉ À TOUT ?

- Les rallonges
- Les raccords
- Les accessoires

CONTRAT D'ASSEMBLAGE **ET DE MISE EN SERVICE** D'UN ÉQUIPEMENT PRÉCHARGÉ CONTENANT **DES FLUIDES FRIGORIGÈNES** Clima WEBBER

IMPORTANT À RAPPELER AU MOMENT DE L'ACHAT

RAPPEL La prestation de service, c'est :

- L'installation du climatiseur par le client lui-même
- Un professionnel certifié en charge UNIQUEMENT de la vérification de la conformité de l'installation du raccordement en gaz des 2 unités et du bon fonctionnement de l'appareil.

LES POINTS À VÉRIFIER

- Les unités intérieure et extérieure doivent être fixées, en respectant les distances de positionnement
- Le mur doit être percé, permettant l'écoulement de l'eau et le passage des liaisons frigoriques
- Les liaisons frigorifiques doivent être installées mais non raccordées
- Les unités doivent être raccordées en électricité
- La zone de raccordement des tuyaux doit être accessible

À NE PAS OUBLIER

- Tout le matériel nécessaire au raccordement (connexion, rallonges...). Il est également nécessaire de s'assurer qu'il est bien compatible avec le modèle de climatiseur choisi (raccord Webber différent des raccords Qlima)
- Les outils pour faire les travaux d'installation (perceuse, mètre, vis...)
- Les produits complémentaires de mise en œuvre (traversée de mur, goulotte et maintien goulotte, coudes, silent bloc, équerre, finitions esthétiques...) qui ne sont pas inclus dans la prestation.

PROCÉDURE À SUIVRE SUITE À L'ACHAT DU CLIMATISEUR

POUR DÉTERMINER LE RDV DE MISE EN SERVICE

ÉTAPE 1

Règlement de l'ensemble des achats (climatiseurs+accessoires +forfait mise en service +options) dans le Magasin.

Signature du CERFA obligatoire.

ÉTAPE 2

Envoi d'une demande de prestation

par le **client** sur

https://pvg-portail-client.dotsoft.fr/

rubrique : "Effectuer votre demande"



ÉTAPE 3

Un artisan est mandaté par PVG pour intervenir sous 8 jours ouvrés* après réception du dossier complet.

> *délais variables en fonctions des conditions climatiques

ÉTAPE 4

Réception d'un SMS indiquant le nom de l'artisan qui va intervenir.

Contacter <u>contact@pvg.eu</u>, en cas de non réception du SMS sous 4 jours ouvrés.



Contrat d'assemblage et de mise en service d'un équipement préchargé contenant des fluides frigorigènes



Au titre de l'article R. 543-84 du code de l'environnement

ACQUÉREUR DE L'ÉQUIPEMENT						
Nom : Voie : Voie :						
Lieu-dit / BP :	Téléphone	:				
Pays:						
Modèle de climatiseur :						
INSTALLATEUR DE L'ÉQUIPEMENT (O	nérateur attesté au sens de l'article R	543-99 du code de l'environnement)				
INSTALLATEUR DE L'ÉQUIPEMENT (Opérateur attesté au sens de l'article R.543-99 du code de l'environnement)						
Raison sociale: PVG FRANCE						
Complément / Service :						
Numéro : 4 Voie : Rue Jean Sibélius						
Lieu-dit / BP :						
Code Postal: 76410 Commune: SOTTEVILLE SOUS LE VAL						
Pays: FRANCE						
Numéro SIRET (*) : 343 590 683 00037						
Numéro d'attestation de capacité : 2482064						
Personne à contacter : Support client						
Téléphone : Fax : Fax :						
Courriel: support.clients@pvg.eu						
DISTRIBUTEUR DE L'ÉQUIPEMENT (fa	cultatif *)					
Raison sociale : <u>CASTORAMA FRANCE</u> Complément / Service :						
Numéro : Voie : Rue l'E						
Lieu-dit / BP :						
Code Postal: 59175 Commune:						
Pays:						
Numéro SIRET (*): 451 678 973						
Téléphone : Fax :						
Courriel :						
-						
ÉQUIPEMENT CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES						
Type: Climatisation Pompe à chaleur						
Fluide frigorigène : HFC	□ PFC					
AUTRES						
Période de validité du contrat :Autres détails :						
Autres details.						
CICNIATURE DE L'ACOUÉREUR OU	CICNATURE DE L'INSTALLATEUR CU	CICNIATURE DU DISTRIBUTEUR				
SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR OU	SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR OU					
DE SON REPRÉSENTANT	DE SON REPRÉSENTANT					
Nom du signataire :	Nom du signataire :	Nom du signataire :				
Signature :	Signature :	Signature :				

Feuillet blanc à conserver ; feuillet jaune à remettre au Client

ANNEXE AU CONTRAT D'ASSEMBLAGE ET DE MISE EN SERVICE D'UN ÉQUIPEMENT PRÉCHARGÉ PRÊT À POSER CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Il est précisé que PVG FRANCE a mandaté le Distributeur de l'appareil aux fins de signer en son nom et pour son compte le présent contrat de prestation de mise en service. Le fait de signer le présent contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux conditions générales ci-après.

1. NATURE DE LA PRESTATION

J'ai choisi la mise en service de mon climatiseur, à quoi cela correspond ?

Je suis en charge de l'installation du climatiseur. Un professionnel certifié, mandaté par PVG France, vérifie ensuite la conformité de mon installation, s'occupe du raccordement en gaz des 2 unités et s'assure du bon fonctionnement de l'appareil.

CE QUE FAIT LE PROFESSIONNEL

Le Client	Le Distribu	teur (Au nom et pour	le compte de PVG France)
Fait en double exemplaire, à			
4.2 Une fois la prestation de mise en servicoriginaux, et en remet l'un d'eux au Client papplicable aux équipements contenant des	oour qu'il soit en mesure de justifier	signer au Client la Fiche du respect de ses obliga	e d'intervention, en deux exemplaires ations au regard de la réglementation
 4.1 Avant son intervention, l'installateur ce es informations suivantes: Identification de l'installateur interver Identification du Client (le« détenteur Identification et caractéristiques de l'é Détails relatifs à l'intervention. 	nant pour le compte de PVG (l' «op r de l'équipement») ;	érateur») ;	
et le fait qu'il sera contacté par un artisan F 4. FICHE D'INTERVENTION - JU	•		
Après la signature du présent Contrat, le C Portail Particuliers pour effectuer sa dema À réception de son dossier, PVG FRANCE p	Client se rend sur le site internet d inde. prendra contact avec le Client par S	MS ou courriel pour lui	
Le prix de la prestation choisie est réglé par le client c En cas d'impossibilité de réaliser la prestation de mise acturation forfaitaire de 45€ TTC correspondant au 3. PRISE DE RENDEZ-VOUS - D	e en service (conditions d'application non re o déplacement de l'artisan.		emboursée au Client déduction faite d'une
2. PRIX - PAIEMENT La prestation de mise en service du clima 279 euros TTC (Monosplit 4m)			inclus, de : s TTC (Tri-split max 2 x 4m)
La prestation comprend la garantie Qlima de orésentation ticket de caisse, du présent co mauvaise installation). La garantie est de 2 a	ontrat et de la fiche d'intervention		
ATTENTION : Si les instructions ci-dessus ne un deuxième déplacement sera nécessaire et m	e sont pas effectuées lors de la venue du	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	de l'appareil
En suivant les instructions qui me son je perce le mur, fixe les liaisons, raccord	équerre, finitions esthétiques, rallonges, at données (voir manuel d'installation), je de les unités en électricité et installe les lements à effectuer soient facilement acc	fixe les unités, tuyaux sans les	Il confirme le bon fonctionnement de l'appareil, notamment les fonctions chaud et froid Il me conseille sur la bonne utilisation
qu'une distance de 8m maximum sépa Je contrôle que j'ai tout le matériel n	re les unités intérieure et extérieure écessaire à l'installation (traversée de m	ur, goulotte et	frigorifique et des organes mécaniques de l'appareil
lo m'assure que la bautour de pese del	s unités intérieure et extérieure ne dépas	sse pas 2.5m et	entre les unités intérieure et extérieure Il contrôle l'étanchéité du circuit
[(0.0)]	t bien raccordée à l'électricité selon le	es normes en	Il raccorde les liaisons frigorifiques
ou transformation de l'environnement			

Chaque page, y compris les conditions générales au verso, est paraphée. La signature du Client est accompagnée de la mention « Lu et Approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS PVG

Article 1 - Stipulations générales

1.1 Les présentes conditions générales régissent les relations entre la société PVG FRANCE, ci-après dénommée « PVG FRANCE » (RCS ROUEN n° 343 590 683) et ses clients consommateurs, ci-après dénommées le « Client(s) » ; ci-après ensemble dénommées les « Parties ». N'est seul considéré comme « consommateur » au sens des présentes le client personne physique agissant à des fins privées ou à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles PVG FRANCE s'engage à réaliser la/les prestation(s) définie(s) aux conditions particulières qui lui est confiée par le Client.

Elles annulent et remplacent les conditions précédemment applicables.

1.2 Les présentes conditions générales sont annexées aux conditions particulières, ces deux documents matérialisant le Contrat conclu entre le Client et PVG FRANCE, ci-après dénommé le « Contrat ». En conséquence, le fait de signer des conditions particulières implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par PVG FRANCE et qui n'ont qu'une valeur indicative

1.3 Le fait que l'une des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 – Conditions particulières / Conclusion du Contrat

2.1 Dans tous les cas, des conditions particulières seront signées par les Parties. A cet égard, PVG se réserve la possibilité de mandater ses distributeurs en vue de signer ces conditions particulières en son nom et pour son compte.

Ces conditions particulières préciseront notamment la nature de la prestation, les caractéristiques de l'appareil concerné et le prix des prestations ainsi que toute spécification particulière utile et dérogeant aux présentes conditions générales.

Le Contrat est constitué des présentes conditions générales, des conditions particulières, et des éventuels avenants conclus entre les Parties dont l'ordre décroissant de leur valeur contractuelle est le suivant : les éventuels avenants ; les conditions particulières et les présentes conditions générales.

2.2 Sauf stipulation contraire figurant dans les conditions particulières, le Contrat est conclu à compter de la date de signature du Contrat par le Client.

Après cette date, aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative du Contrat ne pourra intervenir sans l'accord préalable et écrit de PVG FRANCE. Dans ce cas, elle pourrait donner lieu à une majoration des prix tarifés et de nouveaux délais de réception.

Article 3 – Prix / Paiement

Le prix des prestations et les modalités de son paiement sont déterminés dans les conditions particulières. Il s'entend TTC, la TVA applicable étant celle en vigueur au moment de la facturation.

Article 4 – Obligations du Client / Prise de rendez-vous

Le Client reconnait que les prestations de PVG FRANCE ne pourront être réalisées qu'en collaboration étroite avec lui, s'agissant en particulier du délai d'exécution des prestations, passant par la prise de rendez-vous. A cet égard, le Client s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter sa disponibilité à l'égard de PVG FRANCE afin de lui permettre de réaliser ses prestations dans les meilleures conditions.

Article 5 – Obligations de PVG FRANCE / Responsabilité

5.1 PVG FRANCE s'engage à exécuter les prestations qui lui sont confiées de manière professionnelle et conformément aux règles de l'art de sa profession.

L'obligation contractée par PVG FRANCE est circonscrite au périmètre des prestations en cause, tel que défini dans les conditions particulières.

5.2 PVG FRANCE exerce son activité en toute indépendance, sans aucun lien de subordination. En conséquence, elle a toute liberté pour organiser les voies et moyens de ses prestations, et se réserve notamment le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations.

En tout état de cause, compte tenu des obligations résultant notamment de la règlementation applicable aux équipements contenant des fluides frigorigènes, PVG FRANCE ne pourra sous-traiter ses prestations qu'à un opérateur lui-même titulaire de l'attestation de capacité ou d'un certificat équivalent, conformément à l'article R. 543-99 du Code de l'environnement.

5.3 Les réclamations quant aux prestations de PVG FRANCE doivent être formulées à PVG FRANCE par écrit dans les trois (3) mois de la date de réception des services. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatés. Il devra être laissé à PVG FRANCE toute facilité pour procéder à la constatation de ces anomalies.

5.4 Le Client ne saurait engager la responsabilité de PVG FRANCE dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.

5.5 Les Parties déclarent faire leur affaire personnelle de la souscription d'assurances nécessaires pour garantir leurs obligations au titre du présent Contrat.

Article 6 – Données personnelles

PVG FRANCE perçoit, enregistre, et utilise des données personnelles des Clients dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées auprès des Clients font l'objet d'un traitement automatisé, dans le cadre d'un fichier déclaré à la CNIL.

Le traitement des données personnelles des Clients a pour finalité le traitement des demandes d'information, des réclamations, du service après-vente et plus

généralement la gestion du fichier client.

Les depréses personnelles des Clients cent destinées à DVG ED ANCE et quy éventuels prostataires et pertoneires chargés de leur traitement en de leur gradume à de

Les données personnelles des Clients sont destinées à PVG FRANCE et aux éventuels prestataires et partenaires chargés de leur traitement ou de leur analyse à des fins d'étude.

Dans tous les cas, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant conformément à la loi française « Informatique et Libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit, il lui suffit de contacter PVG FRANCE aux coordonnées figurant à l'article 8.1 des présentes.

Le Client peut en tout état de cause s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles. L'utilisation d'informations personnelles à d'autres fins sera seulement possible lorsque le Client aura donné son accord.

Article 7 - Compétence - Contestation

Les présentes conditions sont soumises au droit français. La langue du Contrat et des correspondances entre les Parties est le français.

Le Client est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation et avant de saisir les tribunaux compétents, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Dans ce cadre, PVG FRANCE permet au Client de saisir gratuitement le médiateur. En tout état de cause, les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat. En particulier, avant de saisir le médiateur, le Client s'engage à adresser au service clients de PVG FRANCE une réclamation écrite en vue de résoudre le litige.

Article 8 - Contact - Informations relatives à PVG France

8.1 Pour toute question ou réclamation relative à PVG FRANCE, ses activités ou aux prestations, le Client peut contacter PVG FRANCE aux coordonnées suivantes :

Par courrier : 4, rue Jean SIBELIUS, 76 410 SOTTEVILLE SOUS LE VAL

Par téléphone : 02/32/96/07/47

Par courriel: misenservice@pvg.eu

8.2 Conformément aux articles L. 111-2 et R. 111-2 du Code de la consommation, PVG FRANCE communique au Client les informations complémentaires suivantes

- Nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation ; BUREAU VERITAS Certification, 5 chemin du Jubin, Bat C, CS80220, 69574 DARDILLY Cedex.
- Numéro individuel d'identification TVA : FR 09 343 590 683
- Assureur : AMLIN INSURANCE SE, 58 rue de la Boétie, 75008 PARIS

MISE EN SERVICE CLIMATISATION



- Ce modèle de pose n'est pas prévu pour les lieux accueillant du public (voir réglementation électrique et fluides frigorigène)
- Bien vérifier lors de votre achat que l'appareil est correctement dimensionné (45W par m³)

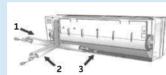
INSTALLATION UNITÉ INTÉRIEURE

1 Déterminer le positionnement de l'appareil et le sens de départ des liaisons frigorifiques

- Bien vérifier que les raccords ne tomberont pas dans le mur et ne seront pas trop près du trou.
- Le perçage à gauche de l'équerre comme indiqué dans la notice est exclusivement réservé aux modèles où la liaison frigorifique est raccordée en usine à l'unité intérieure. Pour les modèles avec la liaison indépendante, cela n'est pas possible.

/! Attention les liaisons ne peuvent être cintrées à moins de 5 cm des raccords ou brasures.









2 Si départ à 90° (direct dans le mur) prendre les cotes pour le perçage

• Cintrer les liaisons, prendre la cote centrale en largeur et tracer un trait sur le support pour la hauteur.







3 Positionnement du support mural

• Prendre les cotes et tracer les points de percage.





4 Perçage de la cloison

4-1 Perçage pour départ liaison à 90°

- Reporter les cotes précédemment prises sur le mur et percer au diamètre de 65 mm avec 5% de pente
- La partie la plus basse du perçage doit être horizontale au bas de l'équerre murale.

4-2 départ des liaisons vers la droite ou la gauche

• Déterminer où les perçages doivent avoir lieu en tenant compte des raccords qui ne peuvent être cintrés à moins de 5 cm des brasures ainsi que la pente descendante pour une évacuation correcte des condensats.





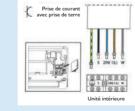




/! Si la pente n'est pas respectée les condensats ne pourront s'évacuer normalement et déborderont de l'unité intérieure. Ce type de problème ne peut être pris en garantie.

5 Câblage électrique

• Pour les modèles non câblés en usine, passer le câble à l'arrière de l'appareil, le faire ressortir au niveau du bornier et connecter les câbles selon la notice.



schémas modèle QLIMA SC 5225: bien vérifier la notice avant vos branchements.

6 Positionnement de l'unité intérieure

- Pour une sortie directe, passer les tubes de liaisons, le câble électrique et le tuuau de condensats dans le trou en veillant à positionner toujours le tuyau de condensats en bas (très important)
- Pour les départs sur droite ou gauche, placer l'unité intérieure sur le support et laisser les tubes en attente.

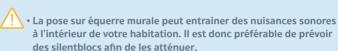




INSTALLATION UNITÉ EXTÉRIEURE

Eviter de la placer face au vent dominant et à coté d'une source d'humidité (risque de formation de givre plus importante).

- Positionner votre équerre murale sur votre mur à moins de 2,5 mètres de hauteur de préférence et de niveau
- Positionner ensuite vos silentblocs sur les équerres et fixer votre unité extérieure (minimum 20 cm entre l'arrière du groupe et le mur).
- Poser vos goulottes.



- L'unité extérieure produit des condensats qui parfois ne peuvent tous être évacués par la canalisation prévue en particulier par grand
- froid avec le mode dégivrage, il existe si besoin des bacs de récupération à fixer sous l'appareil (voir photo).
- Pour toute intervention d'un technicien à plus de 2,5 mètres de hauteur ou si le sol n'est pas stable ou dangereux cela peut entrainer la mise en place de levage sécurisé à la charge du client.

- Fixer le groupe sur les pieds ou les plots anti vibration puis fixer
- Boucher le trou avec la pâte fournie (sur les modèles QLIMA).

9 Tubes frigorifiques

• Pour placer vos tubes frigorifiques nous vous conseillons de les scotcher au niveau des raccords afin d'avoir le point de départ et de les déployer en partant de l'unité intérieure jusqu'à l'unité extérieure. L'excédant de tube pourra être placé derrière l'unité extérieure.

IMPORTANT: surtout ne pas connecter les liaisons entre elles.

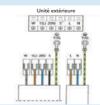
Les liaisons et les appareils étant déjà sous vide et pré-chargés en gaz, la connexion est interdite à toute personne non certifiée, arrêté du 29/04/2016 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032173989 Nous n'acceptons pas en garantie un appareil ayant été raccordé par une personne non agréée.

10 Raccordement électrique

Le raccordement électrique doit se faire avec une ligne directe depuis le disjoncteur. Le tableau électrique doit être équipé d'un différentiel, Norme NF C 15-100 liens : https://www.electriciteguide.com/guide/alimentation-electrique-de-la-climatisation.htm

- Si le raccordement au tableau électrique pose problème il est possible de créer un boitier indépendant a proximité de l'appareil.
- La liaison disjoncteur bornier climatiseur doit se faire avec un câble de 3 X 2,5 mm.
- Les rallonges et multiprises sont interdites (risque de surchauffe et d'incendie voir photo). • Raccorder les fils sur le bornier (voir votre notice de raccordement).



Variable selon modèle (pour Webber WSCS 1125-1132, raccordement au niveau de l'unité intérieure).

/ La pose doit être faite correctement, toute pose présentant une anomalie qui peut engendrer un danger pour le matériel ou pour les personnes sera refusée et la mise en service sera reportée le temps de la remise en conformité de l'installation.







La pose est terminée vous pouvez faire votre demande de mise en service de votre appareil, le technicien viendra raccorder les liaisons et vérifier l'absence de fuite. Il pourra alors procéder à la mise en service de l'appareil et vous donner les conseils d'utilisation.









